



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance 04 décembre 2020

Le quatre décembre deux mille vingt, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu en visioconférence, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du quatre novembre deux mille vingt.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ;

L'Etat :

Monsieur Benoit LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Madame Brigitte DUPUIS représentée par Monsieur Stéphane CHARTIER

Les personnalités qualifiées :

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Monsieur Xavier COUTAU ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Jessica ROSSELET ;

Les représentants du personnel :

Madame Joanna DELLA ROSA ; Madame Julie GERMAIN ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Marie-Laure BOUKREDINE, Madame Sophie LECOINTE, Madame Alix TERY-VERBE ;

Madame Julie GERMAIN étant suppléante de Madame Joanna DELLA ROSA présente, et Monsieur Xavier COUTAU étant le suppléant de Monsieur Olivier L'HOSTIS présent, les votes de Madame Julie GERMAIN et de Monsieur Xavier COUTAU n'ont pas été comptabilisés dans la procédure de vote de ce conseil d'administration.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Christiane AUGEREAU, 6^{ème} Adjointe au Maire de la Commune de Château-Renault en charge des actions culturelle, fêtes et cérémonie ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, chef de service création à la direction des affaires culturelles de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 17

- Votants : 21 (dont quatre pouvoirs)

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2

Délibération 27-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Le 25 septembre dernier, le conseil d'administration a procédé au vote de la décision modificative n° 1 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique pour l'année 2020 qui a porté le budget à 9 432 370,83 €.

La décision modificative n°2 de budget porte sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Son montant est relativement faible au regard du budget de l'agence mais elle est utile afin de faciliter le suivi budgétaire analytique mais aussi informer les administrateurs des éventuelles évolutions de recettes et/ou de dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La variation de la section de fonctionnement de 32 770 € s'explique comme suit :

Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transferts entre sections)

Ajustement budgétaire d'un montant de 180,00 € relatif à l'amortissement d'une subvention d'investissement

Chapitre 70 – (Produits services, domaines et ventes diverses) :

Cette diminution concerne principalement les pertes supplémentaires liées à l'exploitation des Cinémobiles depuis le début de la crise sanitaire (101 000 € en DM2, et 215 000 € de recettes propres sur l'année).

Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) :

Cette augmentation globale des subventions de 68 900 € concerne les collectivités suivantes :

- soutien exceptionnel lié à la crise sanitaire de la Région à hauteur de 60 000 € pour faire face aux pertes de recettes de l'exploitation des Cinémobiles (130 000 € de soutien exceptionnel versés par la Région sur l'année) ;
- plan de relance du CNC en faveur de l'exploitation cinématographique (fonds de compensation des pertes de recettes et remboursement de la TSA des mois de février et mars 2020) pour un montant estimé à 24 000 € ;
- engagement du CNC à hauteur de 1 300 € pour la coordination du dispositif Collège au cinéma dans le Cher ;
- annulation de la subvention de la Métropole d'Orléans d'un montant de 10 000 € (comme évoqué au précédent conseil d'administration) ;
- diminution des recettes prévues sur la manifestation *Déclic* pour un montant de 7 000 €. L'événement ayant eu lieu en Webinaires, les soutiens financiers attendus sur la mobilité des professionnels internationaux n'ont plus eu lieu d'être.

Chapitre 77 (produits exceptionnels)

Ces produits exceptionnels à hauteur de 1 150 € sont issus d'un remboursement d'assurance.

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte essentiellement les chapitres suivants :

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Il s'agit essentiellement de l'ajustement de nos prévisions à la réalité des actions menées (diminution de 16 750 €).

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Cette diminution de 21 450 € se justifie notamment par l'annulation ou le report d'actions liés à la crise sanitaire.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Il s'agit d'ajustements opérés sur des droits d'auteurs (augmentation de 5 430 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'augmentation des crédits inscrits en section d'investissement de 25 000 € s'explique comme suit :

En recettes d'investissement :

Chapitre 13 (subventions d'investissement)

La Région a accordé à l'agence une subvention exceptionnelle de 25 000 € pour le financement de la refonte du site internet memoire.ciclic.fr dont le coût total est de 79 920 € TTC.

En dépenses d'investissement :

Chapitre 040 (Opération d'ordre entre sections)

Augmentation de la prévision de dépenses de 180 € afin de permettre l'amortissement d'une subvention d'investissement.

Chapitre 21 (immobilisations corporelles)

Ecriture nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Chapitre 23 (immobilisations en cours)

Ecriture nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

		Budget alloué après DM1	DM2	Budget après DM2
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	323 717,92	180,00	323 897,92
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00		30 000,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	106 247,87		106 247,87
chapitre D 204	Subventions d'équipements versées	0,00		0,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	230 111,14	-180,00	229 931,14
chapitre D 23	Immobilisation en cours		25 000,00	25 000,00
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
Opérations	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	216 576,93		216 576,93
chapitre R024	Produit des cessions	0,00		0,00
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	397 500,00		397 500,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	46 000,00	25 000,00	71 000,00
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00		30 000,00
	Total des dépenses d'investissement	690 076,93	25 000,00	715 076,93
	Total des recettes d'investissement	690 076,93	25 000,00	715 076,93
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 373 869,66	-16 750,00	1 357 119,66
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 637 246,00	-21 450,00	2 615 796,00
chapitre D 022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
chapitre D 042	Opé d'ordre de transferts entre sections	397 500,00		397 500,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 326 178,24	5 430,00	4 331 608,24
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 500,00		2 500,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 032 277,98		1 032 277,98
chapitre R 013	Atténuations de charges	2 400,00		2 400,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	239 077,92	180,00	239 257,92
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	506 380,00	-103 000,00	403 380,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	6 907 773,00	68 900,00	6 976 673,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	9 885,00		9 885,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	44 500,00	1 150,00	45 650,00
	Total des dépenses de fonctionnement	8 742 293,90	-32 770,00	8 709 523,90
	Total des recettes de fonctionnement	8 742 293,90	-32 770,00	8 709 523,90
	Total des dépenses	9 432 370,83	-7 770,00	9 424 600,83
	Total des recettes	9 432 370,83	-7 770,00	9 424 600,83

.../...

BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE	Budget alloué	DM2	Budget après DM2
Total des dépenses	9 432 370,83 €	-7 770,00 €	9 424 600,83 €
Total des recettes	9 432 370,83 €	-7 770,00 €	9 424 600,83 €

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter la décision modificative de budget n°2 qui porte à 9 424 600,83 € le budget de l'agence, soit à 8 709 523,90 € la section de fonctionnement et à 715 076,93 € la section d'investissement.

Votants : 21

Pour : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,
l'image et la culture numérique**

Agnès SINSOULIER-BIGOT



